

Cabinet du préfet
Service interministériel
de défense et de protection civile

La Roche-sur-Yon, le 22 octobre 2025

Tél. : 02 51 36 71 92

**MESSAGE D'ALERTE SUR LA MISE EN VIGILANCE
DE **NIVEAU ORANGE** POUR VENTS VIOLENTS**

Expéditeur : le préfet de la Vendée

Destinataires pour action :

Maires de Vendée

Le préfet de la Vendée, au vu des informations transmises par Météo-France décide l'état d'alerte météorologique de niveau **ORANGE** pour **vents violents**. Il convient d'être vigilant et de se tenir informé de l'évolution météorologique.

Type de phénomène :

Début d'événement prévu le jeudi 23 octobre 2025 à 06:00

Fin de phénomène prévue le jeudi 23 octobre 2025 à 14:00

Qualification du phénomène :

Forte tempête automnale se produisant après une longue période de temps calme.

Évolution prévue :

En fin de nuit de mercredi à jeudi, le vent d'ouest déjà soutenu se renforce encore, en particulier sur la côte atlantique. On attend près des côtes, un vent de secteur ouest à sud-ouest atteignant entre 110 et 120 km/h en rafales et jusqu'à 130 km/h localement. Dans l'intérieur des terres, le vent soufflera entre 90 et 100 km/h en rafales et jusqu'à 110 km/h au passage des averses les plus fortes. En cours d'après-midi, les rafales diminuent en intensité atteignant environ 70/80 km/h.

Consignes aux maires :

Dès le début de la période à risque (le jeudi 23 octobre 2025 à 6 heures), les maires prendront toutes mesures permettant d'assurer l'information, la protection et le soutien de leur population au regard du risque annoncé, et pourront activer leur Plan communal de sauvegarde (PCS).

Les maires sont invités à se tenir au courant de l'évolution de la situation et à prendre les précautions d'usage.

Des indications peuvent leur être apportées par la préfecture (SIDPC) : 02.51.36.71.92 ou auprès du répondeur de Météo-France au 05.67.22.95.00 ou sur les sites internet www.vendee.gouv.fr et <https://vigilance.meteofrance.fr>

Conséquences possibles

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.
- Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.
- Des branches d'arbre risquent de se rompre.
- Les véhicules peuvent être déportés.
- La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.
- Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

Conseils de comportement

- Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.
- Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral.
- En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.
- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas aux fils électriques tombés au sol.
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

Le préfet,
pour le préfet,
le sous-préfet, directeur de cabinet,



Maxime LECONTE

Cabinet du préfet
Service interministériel
de défense et de protection civile

La Roche-sur-Yon, le 22 octobre 2025

Tél. : 02 51 36 71 92

Mail : pref-defense-protection-civile@vendee.gouv.fr

**MESSAGE D'INFORMATION SUR LA MISE EN VIGILANCE
VAGUES-SUBMERSION DE NIVEAU JAUNE**

Expéditeur : le préfet de la Vendée

Destinataires pour information :

Mesdames et messieurs les maires des communes littorales et rétro-littorales
Monsieur le président du conseil départemental (Pôle infrastructures et désenclavements/DRMH)
Mesdames et messieurs les chefs de services opérationnels
(en communication à mesdames et messieurs les sous-préfets)

OBJET : procédure de vigilance météorologique « vagues submersion ».

Ce jour, Météo-France a diffusé une carte qui place le département de la Vendée au niveau de **vigilance jaune** pour le risque météorologique « **vagues submersion** ». Cette vigilance s'applique **pour la marée haute du 23 octobre 2025 à 6:00 et 18:15** aux Sables d'Olonne (**coefficient de 83 et 81**).

Des vents le matin d'ouest et le soir de nord-ouest devraient souffler en rafales jusqu'à 120 km/h le matin et 100 km/h le soir.

Il est attendu des vagues de sud-ouest à la pleine mer du matin et d'ouest à la pleine mer du soir de 4,2 mètres.

La surcote prévue pourrait atteindre 56 cm le matin et 12 cm le soir à Noirmoutier, 52 cm le matin et 12 cm le soir aux Sables d'Olonne et 76 cm le matin et 35 cm le soir en baie de l'Aiguillon. Ces prévisions de surcote pourront être dépassées en certains points du littoral en raison des caractéristiques spécifiques des sites.

Conformément au dispositif de surveillance du littoral adopté pour le département, j'appelle votre attention sur cette situation.

Je vous rappelle les recommandations concernant ce niveau de vigilance : « Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou à proximité d'un cours d'eau ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (exemples : montée des eaux, fortes vagues avec une houle qui s'amplifie) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation. »

Je vous invite à prendre pour ce qui vous concerne les mesures de prévention utiles et à me signaler sans délai, tout incident observé sur votre littoral conformément aux dispositions planifiées dans dispositions spécifiques ORSEC – Annexe 2310, vagues et submersion marine (§ 1.3.8).

Je vous invite également à suivre attentivement sur le site Internet de Météo-France (<https://vigilance.meteofrance.fr>), l'évolution de la situation météorologique au cours des prochains jours.

Par avance, je vous en remercie.

Conseils de comportement

Consignes générales

- Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation en écoutant les informations diffusées dans les médias et/ou par votre commune.
- Évitez de circuler en bord de mer.
- Si nécessaire, circulez avec précaution en limitant votre vitesse et ne vous engagez pas sur les routes exposées à la houle ou déjà inondées.
- Soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.

Habitants du bord de mer

- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- Protégez vos biens susceptibles d'être endommagés par les vagues.
- Surveillez la montée des eaux.

Plaisanciers

- Ne prenez pas la mer.
- Ne pratiquez pas de sport nautique.
- Avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord, et ne restez pas à bord.

Professionnels de la mer

- Évitez de prendre la mer.
- Soyez prudents, si vous devez sortir.
- À bord, portez vos équipements de sécurité (gilets...).
- Avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord, et évitez de rester à bord.

Baigneurs, plongeurs, pêcheurs ou promeneurs

- Ne vous mettez pas à l'eau, ne vous baignez pas.
- Ne pratiquez pas d'activité nautique de loisirs.
- Soyez particulièrement vigilants, ne vous approchez pas du bord de l'eau même d'un point surélevé (plage, falaise).
- Éloignez-vous des ouvrages exposés aux vagues (jetées portuaires, épis, fronts de mer).

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet, directeur de cabinet,



Maxime LECONTE